



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session extraordinaire du 26 novembre 2018, tenue à 19 :00,
convoquée par le maire et le directeur général, secrétaire-trésorier,
le 23 novembre 2018.

Étaient présents :

Le maire: M. Robert Duteau

les conseillères et
les conseillers : Mme Estelle Muzzi
M. André Lafrance
Mme Vicky Landry Bergeron
M. Denis Robert

Absents les conseillers : Mme Sylvie Faille
M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

Lecture à haute voix et confirmation de réception de l'avis de convocation de la session extraordinaire du lundi, 26 novembre 2018, signifié aux élus par le directeur général, secrétaire-trésorier à leur adresse le 23 novembre 2018 et dont les sujets à traiter sont :

- Choix du plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte de résidus domestiques.
- Choix du plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte du recyclage.
- Confirmation de nos choix à la MRC des Jardins-de-Napierville.

SOUSSIONNAIRE RECU	MONTANT SOUSSIONNÉ INCLUANT LES TAXES
RCI Environnement division WM Québec Inc.	118630.33\$

RÉSOLUTION 2018-274

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit choisi le seul soumissionnaire conforme pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques, soit RCI Environnement division WM Québec Inc., au prix annuel soumis de 118 630.33\$ incluant les taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

SOUSSIONNAIRE RECU	MONTANT SOUSSIONNÉ INCLUANT LES TAXES
Col Sel Transit Inc.	40 490.29\$

RÉSOLUTION 2018-275

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit choisi le seul soumissionnaire conforme pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables, soit Col Sel transit Inc., au prix annuel soumis de 40 490.29\$ incluant les taxes.


RÉSOLUTION 2018-276


Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle se retire de l'appel d'offre regroupé de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques.

RÉSOLUTION 2018-277

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle se retire de l'appel d'offre regroupé de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables.

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit levée la session extraordinaire du 26 novembre 2018.


M. Robert Duteau
Maire


M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier